COMPTE-RENDU   
CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

de la séance du 16 juin 2022

L’an deux mil vingt-deux et le jeudi 16 juin à 19 heures, le Centre Communal d’Action Sociale de La Chapelle du Noyer s’est réuni dans le lieu de la Mairie, sous la présidence de Madame Martine PROFETI, Maire-Président.

Etaient présents : Josiane TOUSSAINT, Hélène VILLETTE, Florence TARDIVEAU, Laurence LÉON, Christiane THIERRY, Agnès TERRIER, Françoise NOUVELLON, Nadine MOMOT

Absente excusée : Christine GARCIA pouvoir à Josiane TOUSSAINT

Absente : Valérie POULAIN

Secrétaire : Florence TARDIVEAU

Le procès-verbal du CCAS du 7 avril 2022 est approuvé à l’unanimité.

**Réf : 2022/0005 - CARTES CADEAUX AUX PERSONNES AGEES**

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale décide d’accorder, à l’unanimité, à l’occasion du 14 juillet, une carte cadeau d’une valeur de :

* 30 € pour une personne seule
* 50 € pour un couple

pour un achat au Centre Leclerc Dunois Distribution à Saint-Denis-Lanneray (Eure-et-Loir), à toute personne âgée de 70 ans et plus dans l’année.

Mesdames THIERRY Christiane, NOUVELLON Françoise, TARDIVEAU Florence et TOUSSAINT Josiane sont chargées de remettre les cartes cadeaux contre émargement aux bénéficiaires.

Compte tenu des conditions de vente des cartes cadeaux, au-delà de la date de validité, le solde non utilisé de la carte cadeau E. LECLERC sera perdu.

En magasin, les cartes cadeaux E. LECLERC ne peuvent être ni échangées, ni revendues, ni remboursées, même partiellement.

Le montant de la dépense sera imputé à l’article 6232 du budget 2022.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

**Membres présents :**

Martine PROFETI…………………………………………………………………

Hélène VILLETTE…………………………………………………………………

Josiane TOUSSAINT…………………………………………………………..

Florence TARDIVEAU……………………………………………………………

Christiane THIERRY……………………………………………………………..

Agnès TERRIER……………………………………………………………………..

Laurence LÉON………………………………………………………………………..

Françoise NOUVELLON…………………………………………………………..

Nadine MOMOT………………………………………………………………………..